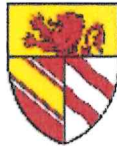


CONSEIL GENERAL DE MARACON



DECISION PRISE LORS DE LA SEANCE DU 06 DECEMBRE 2024

Le point 4 de l'ordre du jour a été accepté

Il s'agit de :

Point 4 : Préavis municipal N° 08/2024 : Budget 2025 :

Après avoir lu le préavis de la Municipalité et entendu le rapport de la commission des finances, le Conseil Général a décidé d'**approuver le budget 2025 à la majorité** avec un déficit de fonctionnement de CHF 40'308.90. (5 abstentions et 0 contre)

Maracon, le 11.12.2024

Au nom du Conseil Général

Le Président :
Samuel Blanc



La Secrétaire:
Débora Degen

CONSEIL GENERAL DE MARACON



DECISION PRISE LORS DE LA SEANCE DU 06 DECEMBRE 2024

L'amendement au point 6 de l'ordre du jour a été refusé
Le point 6 de l'ordre du jour a été refusé

Il s'agit de :

Amendement de M. Zeller Marc :

Accepter uniquement la mise en place du container, de ses fondations et la mise en place d'une porte au local déjà existant, pour un montant de CHF 8'000 + CHF 4'500 = CHF 12'500.

L'amendement est refusé à la majorité. (18 voix contre, 16 voix pour, 12 abstentions et 2 non-votants).

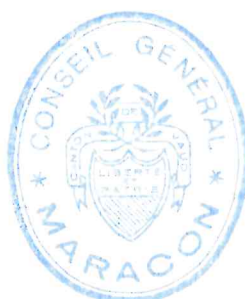
Point 6 : Préavis municipal N° 10/2024 : Aménagement des infrastructures sur le site de la déchetterie :

Après avoir lu le préavis de la Municipalité et entendu le rapport de la commission des finances ainsi que celui de la commission des bâtiments, et après avoir refusé l'amendement y relatif, le Conseil Général a décidé **de refuser à la majorité le préavis 10/2024**. (21 voix contre, 18 voix pour, 6 abstentions et 3 non-votants)

Maracon, le 11.12.2024

Au nom du Conseil Général

Le Président :
Samuel Blanc



La Secrétaire:
Débora Degen

CONSEIL GENERAL DE MARACON



DECISION PRISE LORS DE LA SEANCE DU 06 DECEMBRE 2024

Le point 7 de l'ordre du jour a été accepté

Il s'agit de :

Point 7 : Préavis municipal N° 11/2024 : Opportunité d'un droit d'emption sur un bien immobilier, situé à Maracon :

Après avoir lu le préavis de la Municipalité et entendu le rapport de la commission des finances ainsi que celui de la commission des bâtiments, le Conseil Général a décidé d'**approuver le préavis N° 11/2024 à la majorité.** (3 abstentions et 2 contre)

Maracon, le 11.12.2024

Au nom du Conseil Général

Le Président :
Samuel Blanc



La Secrétaire:
Débora Degen